



**AVIS D'AUDITION
LE MARDI 5 NOVEMBRE 2024 À 19 H 30**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

AVIS est donné aux personnes intéressées que :

Le conseil municipal se prononcera au cours de sa séance régulière du mardi 5 novembre 2024, à compter de 19 h 30, sur la demande suivante de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme, à savoir :

DEMANDE 2407-DM-504

Immeuble concerné : 1157, croissant Descartes
Lot 2 108 019 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne

Zone : R-1 253

Nature de la dérogation : La demande vise à réduire à 6,89 mètres la marge avant entre le bâtiment et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,11 mètre, soit 1,57 % inférieure à la marge avant minimale de 7 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone.

Effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet d'établir à 6,89 mètres la marge avant entre le bâtiment et la ligne de lot pour cette propriété.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que l'audition par le conseil municipal de la demande ci-dessus, se tiendra dans la salle du conseil municipal au 940, boulevard de la Grande-Allée, 1^{er} étage, Boisbriand, aux date et heure indiquées en titre.

Boisbriand, ce 10 octobre 2024.

La greffière,
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA
2024.66